

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2018

Ouverture de la séance à 14H30

Sont présents : Mme Tsolakos-Mme Brossier-Mr Pouilly-Mme Lou bières -Mme Flaquière
Mr Chenuil- Mr Salvan
MR Simon arrive à 15h.

Excusée : Mme Stonor qui a donné procuration à Mme Loubières.

Mme Brossier est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Madame le Maire avise le Conseil Municipal de la démission en date du 3 août 2018 de Mme Bernadette BASTIDE.

Décision modificative n°2 - Budget principal

Suite à une erreur d'imputation sur l'exercice antérieur, Madame le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'ouvrir les crédits ci-dessous au budget de l'exercice 2018 pour permettre sa régularisation :

Section d'investissement

En dépenses

Au compte 21538 pour 3 395 €

En recettes :

Au compte 21532 pour 3 395 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les écritures ci-dessus.

Décision modificative n°3 – Budget principal

Travaux en régie

Madame le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus pour les travaux en régie au budget de l'exercice 2018 étant insuffisants, il convient donc d'augmenter les crédits comme suit :

Section de fonctionnement

En dépenses :

Au compte 023 pour 170 €

Chapitre 042

En recettes

Au compte 72 pour 170 €

Section d'investissement

En dépenses :

Chapitre 040

Au compte 2172 pour 170 €

En recettes :

Au compte 021 pour 170 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'augmentation des crédits ci-dessus.

Décision modificative n°4 –Budget principal

Opération n° 83 « Coffret électrique »

Madame le Maire expose au conseil que les crédits prévus à l'opération n°83 du budget de l'exercice 2018 étant insuffisants ; il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

En fonctionnement

Dépenses

- Diminution des crédits déjà alloués au compte 615221 pour 202,00 €
- Augmentation des crédits au compte 023 pour 202,00 €

En Investissement

En dépenses :

- Augmentation des crédits au compte 21538-83 pour 202,00 €

En recettes

- Augmentation des crédits au compte 021 pour 202,00 €.

Le conseil approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les virements de crédits ci-dessus.

-2-Délibération acceptation fonds de concours CAUVALDOR

En application de l'article L5214-16-V du CGCT, la Communauté de communes Cauvaldor attribue un fonds de concours de 5 738,40 € pour la construction du hangar communal et nous demande de prendre une délibération d'acceptation de ladite subvention. Voté à l'unanimité.

-3-Suppression du poste suite modification du temps de travail.

Le Conseil Municipal, par 8 voix pour et 1 abstention,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 16 juillet 2018,

- **Décide** la suppression du poste d'agent de maîtrise en 12 heures, laissé vacant suite à la nomination effective de l'agent sur le poste créé en 8 heures :

- **Adopte** le tableau modifié des effectifs du personnel de la collectivité présenté par Madame le Maire comme suit :

Grades	Effectif	Durée hebdo emploi
<u>Emplois permanents titulaires :</u>	3	
<u>Filière administrative</u>	1	
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	15 h
<u>Filière technique</u>	2	
Agent de Maîtrise	1	8 h
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe	1	14 h

-4-Renouvellement convention SAUR

Madame le Maire expose à l'assemblée que la convention relative à l'assistance technique pour le service de l'assainissement collectif est arrivée à son terme au 31 mars 2018 et qu'il y a lieu de la renouveler.

Après en avoir étudié les propositions, le conseil à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Adopte les termes de la nouvelle convention
- Autorise Madame le Maire à signer ce document.

-5-Motion de soutien aux agences de l'eau

Mme le Maire informe le Conseil Municipal des difficultés que rencontre l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE dont dépend la communauté de communes CAUVALDOR propose une motion de soutien aux agences de l'eau, après en avoir délibéré le conseil municipal par 1 abstention et 8 pour approuve ce soutien et mandate Mme le Maire pour engager toute démarche utile à la mise en œuvre de cette position.

-6-Délibération du lancement « adressage »

Lors de notre dernier Conseil Municipal nous avons nommé une commission composée de Mr Pouilly-Mme Flaquières- Mme Loubière- Mme Brossier et Mme Tsolakos.

Madame le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois les services de secours mais également la gestion des livraisons en tous genres.

Elle rappelle la constitution, lors du précédent conseil municipal, d'une commission de travail composée du responsable du projet et d'élus.

Ces actions relèvent de la compétence du conseil municipal conformément à l'article L2121-29 du CGCT et restent à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles.

A l'issue de ce travail, il sera pris un arrêté municipal pour définir le modèle de plaque et numéros retenus.

L'ensemble du dossier sera ensuite transmis aux autorités compétentes et la base des données nationales d'adressage renseignée.

Les habitants seront informés par le journal et/ou le site web de la commune.

Une signalétique sera mise en place.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le lancement de cette opération.

-7-RPQS assainissement collectif 2017

Ce service est organisé par la commune et dessert 84 habitants. La commune a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages de leur entretien et de la permanence du service. Le réseau collecte les eaux usées provenant de 56 habitations, ce dit réseau est composé de 3km de collecteurs. La station d'épuration de Calès traite 170 Equivalents habitants, le rejet de l'eau traitée se fait par le sol. Cette station de traitement des eaux usées est conforme aux prescriptions administratives.

Le prix du service comprend une partie fixe (abonnement) et un prix au m³ consommé. Pour 120m³ un abonné payera 333.52€, soit une moyenne de 2.78€/m³ +0.20% par rapport à 2017. Sur ce montant 82% reviennent à la collectivité pour les investissements, l'entretien et le fonctionnement, les taxes s'élèvent à 18%.

-8-Tarif assainissement 2019

Madame le Maire fait part du résultat du compte administratif 2017 faisant apparaître un solde positif de 41 147.90€, aussi elle propose cette année encore de reconduire les tarifs appliqués en 2017 et 2018 à savoir :

Part fixe : 110 €

Prix au m3 : 1.36 €.

-9-Déplacement des containers déchets.

Madame le Maire expose les graves problèmes de salubrité dus cette année à la canicule. Il est impératif de déplacer les containers sur la Route de Lacave (sur le terrain communal) à l'entrée de Calès. Cela va nécessiter un aménagement pour loger les 12containers du Bourg. Il pourrait être envisagé de transférer les containers des Vitarelles au Lac de Boutel .Les containers devant le château restent pour l'instant en l'état. Madame le Maire va demander 2 passages pour le ramassage des déchets ménagers pour la période juillet-août ainsi que la mise en place d'un troisième container à verre sur le nouvel emplacement route de Lacave.

Vote à l'unanimité.

-10-questions diverses

Le prochain Conseil Municipal certainement en novembre2018.

Madame le Maire sollicite Mr Chenuil pour avoir un devis permettant de trouver un support pour établir la liste des anciens Maires, support que l'on installerait en mairie.

Suite à la réfection de la voirie communale, Mr Simon demande à qu'elle date aura lieu la remise en service des regards des eaux usées. Monsieur POUILLY se charge de contacter l'entreprise concernée.

Mr Chenuil demande ou en est le zonage du PLUiH ?

Madame le Maire donne connaissance du zonage pré-etabli par le service de l'urbanisme.

La séance du conseil municipal est levée à 16h.